

COMMUNE DE GAUCHY

**DEMANDE D' AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
D' EXPLOITER UN ATELIER D' ABATTAGE DE PORCS DE 100 T /J
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GAUCHY
PRÉSENTÉE PAR LA SCOP ABATTOIR DE L' AISNE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

À

MONSIEUR LE PRÉFET DE L' AISNE

ENQUÊTE PUBLIQUE DU LUNDI 03 JANVIER 2022

AU MARDI 1^{ER} FÉVRIER 2022

COPIE À MADAME LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF D' AMIENS

1 LE PROJET :

1-1 HISTORIQUE ET ACTIVITÉ

L'ABATTOIR DE L' AISNE exerce actuellement une activité d'abattage de porcs dans le Nord-Est de l'Aisne plus précisément à Le Nouvion-en-Thiérache (02).

L'ABATTOIR DE L' AISNE est une Société Coopérative de Production créée en 2013 par quelques salariés pour reprendre l'activité de PIG Aisne en la réorganisant afin de la rendre pérenne.

L'activité est basée sur la prestation de service et consiste à abattre des porcs pour les chevillards et grossistes qui s'approvisionnent directement auprès des éleveurs.

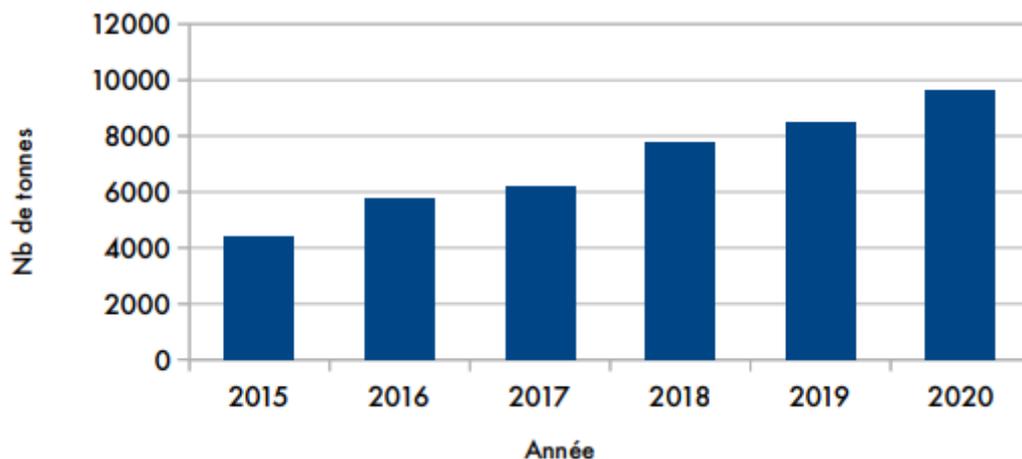
En sortie de l'abattoir les porcs charcutiers rejoignent les ateliers des chevillards et grossistes qui les transforment ou commercialisent en carcasses entières auprès des boucheries ou GMS (Grandes et Moyennes Surfaces).

L'Abattoir de l'Aisne intervient également en direct auprès des éleveurs qui pratiquent la vente à la ferme de leur production.

L'activité est pratiquée en circuit court. La quasi-totalité des porcs a une provenance locale (région Hauts de France) et est destinée à des acteurs de la transformation et de la commercialisation de la région.

L'abattoir emploie aujourd'hui 11 salariés actionnaires et 17 salariés non actionnaires.

Depuis sa création en 2013 la production est en constante progression et son objectif est d'atteindre une production de 18 000 tonnes par an.



Pour atteindre le niveau d'activité objectif la mise en service d'un nouvel atelier de conception moderne est projetée pour mieux répondre à la demande locale des consommateurs en porcs de qualité.

1-2 LE PROJET :

L'installation existante au Nouvion en Thiérache est vétuste et mal adaptée à la progression de l'activité depuis la reprise en SCOP (Société Coopérative de Production) en 2013. Aussi est-il envisagé d'implanter un nouvel atelier dans le Parc d'activités « Le Royeux » à Gauchy.

Ce nouvel outil de travail rendra possible la progression de l'activité de l'abattoir et permettra d'améliorer la valorisation du cinquième quartier compte tenu des volumes travaillés. Le 5^{ème} quartier est tout ce qui ne fait pas partie de la carcasse découpée en 4 quartiers, ce sont les abats et les issues.

Au terme du projet, le tonnage abattu atteindra 18 000 tonnes /an de carcasses pour environ 255 jours travaillés/an. L'activité sera relativement linéaire sur l'année, environ 3 800 porcs/semaine sans fermeture annuelle.

Le site comportera les installations suivantes :

- ✓ 1 stabulation : en vertu de l'arrêté du 22 juillet 2010 un dispositif adapté doit permettre de décharger facilement les animaux en limitant les risques de stress et de blessures, durant l'attente les porcs doivent disposer d'une surface minimale de 0,5m²/porc.

- ✓ 1 bâtiment production accolé à la stabulation composée de :
 - un hall d'abattage,
 - un hall de préparation des carcasses,
 - un ensemble de locaux liés aux produits tripiers, au sang, aux co-produits,
 - un ensemble de locaux connexes à la production (consignes, déchets, commandes, ...)
 - des chambres froides et un ressuage
- ✓ 1 bâtiment technique incluant local chaudière, local froid centralisé, local compresseurs)
- ✓ 1 bâtiment bureaux – locaux sociaux attenant à la production.

L'activité de l'établissement consistera en l'abattage des porcs, certains jours au maximum 20 jours par an, le tonnage des porcs abattus pourra être supérieur à 100 tonnes/jour. Compte tenu de ces activités l'abattoir, avec une capacité de production supérieure à 50 tonnes/jour, est soumis à une Demande d'Autorisation Environnementale d'exploiter un tel atelier au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Les activités concernées par la nomenclature ICPE sont les suivantes :

ACTIVITES	INTITULE DE LA RUBRIQUE	NIVEAU
3641	Exploitation d'abattoirs, avec une capacité de production supérieure à 50 tonnes de carcasses par jour	100 t/j maximum* Autorisation (3)
4735-1-b	Ammoniac: La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Pour les récipients de capacité unitaire supérieure à 50 kg : a- $\geq 1,5$ t (A-3) b- ≥ 150 kg mais $< 1,5$ t (DC)	0,6 t Déclaration C
1185	Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n° 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage). 2. Emploi dans des équipements clos en exploitation. a) Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg (DC)	3 groupes froids : bureau au R410a (11 kg), local informatique au R32 (3kg), local pilotage au R32 (7 kg) Autres groupes froids < 2 kg et/ou fluide non concerné Quantité cumulée < 300 kg NON CLASSE
Combustion 2910	Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931. A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique du bois brut relevant du b (v) de la définition de biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du Code de l'Environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale est : 1. Supérieure ou égale à 20 MW mais inférieure à 50 MW (E) 2. Supérieure à 1 MW, mais inférieure à 20 MW (DC)	1 chaudière de 0,6 MW 2 brûleurs sur ballon de 0,4 MW/brûleur 3 brûleurs flam-bage soies de 0,07 MW/brûleur Puissances nominales < 1 MW NON CLASSE

La rubrique 3641 de la nomenclature ICPE relative à l'exploitation des abattoirs créée par le décret 2013-375 du 02 mai 2013 qui prévoit un affichage dans un rayon de 3 kilomètres autour du site prévu.

Cet établissement est également concerné par la rubrique 4735 par suite de l'installation frigorifique à base d'ammoniac considérant la quantité d'ammoniac susceptible d'être présente dans l'installation.

Concernant cette rubrique le rayon d'affichage prévu est également de 3 kms.

Les communes concernées par ce rayon d'affichage sont au nombre de 9 dont Gauchy, il s'agit de Saint-Quentin, Neuville-Saint-Amand, Itancourt, Urvillers, Grugies, Harly, Castres, Essigny-le-Grand.

2 CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES :

2-1 capacités techniques :

Le gérant actuel de l'Abattoir de l'Aisne travaille sur le site depuis 2010 et est gérant depuis 2013.

Les méthodes de travail et les protocoles pratiqués sont issus de l'expérience que l'exploitant a su développer : méthodes et process d'abattage, contrôle des conditions sanitaires, procédures d'entretien et de maintenance des installations et dispositifs de sécurité.

L'établissement dispose actuellement d'un agrément sanitaire, un nouvel agrément sanitaire sera sollicité auprès de la DDPP.

L'Abattoir de l'Aisne pour gérer l'ensemble des tâches au quotidien s'appuie sur le gérant, la directrice administrative et financière et ressources humaines, un responsable hygiène qualité Sécurité Environnement, un chef de chaîne et responsable technique logistique.

L'établissement emploie 28 personnes, chaque arrivant est formé au poste de travail sur la tâche à accomplir en sécurité et dans le respect strict de l'hygiène.

Les tâches sont réparties sous la responsabilité d'opérateurs compétents et spécialisés.

Le Gérant détient un certificat de compétences couvrant l'ensemble des activités de l'abattoir et est le Responsable Protection Animale de l'établissement, 3 autres personnes détiennent cette certification.

Les postes les plus pénibles seront automatisés en partie améliorant ainsi les conditions de travail des salariés.

2-2 capacités financières :

Entre 2018 et 2020 le chiffre d'affaires a progressé de 14,5% et les capitaux propres s'élèvent à 1.154 k€ au 31/12/20. L'excédent brut d'exploitation (EBE) indique une bonne rentabilité dégagée par l'abattoir et une vraie capacité d'autofinancement.

Le résultat net des 3 derniers exercices s'établit respectivement à 124 k€, 205 k€ et 81 k€.

Les conditions financières sont propices à envisager le projet de construction d'un nouvel outil de travail pour répondre à la progression du volume d'activité. L'étude économique menée par l'Abattoir de l'Aisne pour le financement de l'investissement projeté a déterminé un montant de 9,6 M€.

Le financement de l'investissement repose sur :

- ✚ un prêt de 2 groupements de production de porcs locaux (1 M€),
- ✚ une aide régionale (1,3 M€)
- ✚ une subvention du plan national de modernisation des abattoirs 2020-2022 (1,3 M€)
- ✚ une subvention de l'Agglomération du Saint-Quentinois (100 k€)
- ✚ un emprunt bancaire (6 M€)

Le remboursement de l'emprunt débutera en 2022 et sera maximum à partir de l'exploitation du nouvel outil de production en 2024 et 2025.

Le résultat net déficitaire en 2023 s'explique par les importants amortissements et pourra se rétablir positivement à compter de 2024.

3 LOCALISATION DU PROJET :

Le site d'implantation du projet se situe au sud de l'Agglomération Saint-Quentinoise dans le parc d'activités « le Royeux » sur la commune de Gauchy et son emprise sera de 3,19 ha.

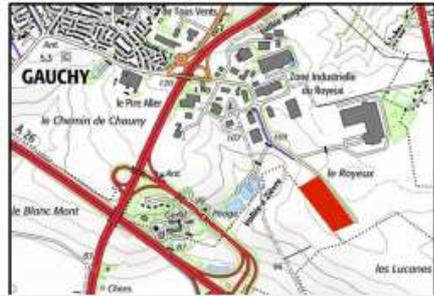
Le terrain actuellement propriété de la SEDA sera acquis par l'Abattoir de l'Aisne.

L'environnement proche se caractérise par :

- ✓ à l'Ouest et au Sud par des terrains de grandes cultures,
- ✓ au Nord et à l'Est par des activités, séparées du site du projet au Nord par une bande boisée propriété de l'aménageur et non destinée à être cédée aux occupants du site dans l'immédiat et à l'Est par une voirie interne au parc d'activités.

Aucune habitation n'est présente dans le parc d'activités, les plus proches se situent à l'est et au Nord-Est à plus de 300m du site. Les premiers tiers d'habitation sont à l'Ouest la gendarmerie à 580m, à l'Est un ensemble pavillonnaire à 580m, au Nord à plus de 950m la frange urbaine Sud de l'agglomération (grands ensembles et pavillons).

Aucun établissement recevant du public dans un rayon de 300m.



Dans le voisinage aucune structure collective n'accueille de population sensible telle que petite enfance, collèges, lycées, universités, personnes âgées en résidence dédiée, établissement de soins

VOISINAGE PROCHE DU SITE (RAYON DE 300M)



Les usages dans le voisinage caractérisent dans un rayon de 300m, les occupations suivantes :

- ✓ à l'Ouest et au Sud des activités agricoles,
- ✓ au Nord et à l'ouest des activités tertiaires et industrielles : Stand boxes location de boxes de stockage, Lav'alim lavage de citernes alimentaires et Garnier logistique, logistique.

- ✓ à l'Est activité de logistique en cours d'implantation.

Le site, proprement dit, comportera les installations suivantes :

- ✓ 1 stabulation : en vertu de l'arrêté du 22 juillet 2010 un dispositif adapté doit permettre de décharger facilement les animaux en limitant les risques de stress et de blessures, durant l'attente les porcs doivent disposer d'une surface minimale de 0,5m²/porc.
- ✓ 1 bâtiment production accolé à la stabulation composée de :
 - un hall d'abattage,
 - un hall de préparation des carcasses,
 - un ensemble de locaux liés aux produits tripiers, au sang, aux co-produits,
 - un ensemble de locaux connexes à la production (consignes, déchets, commandes, ...)
 - des chambres froides et un ressuage
- ✓ 1 bâtiment technique incluant local chaudière, local froid centralisé, local compresseurs)
- ✓ 1 bâtiment bureaux – locaux sociaux attenant à la production.
- ✓ des équipements extérieurs : bassin d'eaux pluviales, bassin tampon eaux industrielles, aires de lavage des camions, circulations et stationnement, citerne défense incendie.

Les équipements intérieurs seront :

- les outils d'abattage et de préparation des carcasses et co-produits (échaudoir, épileuse, ...)
- les équipements techniques (chaudière, installations de froid, ventilation et plomberie industrielle, ...).

4 DESCRIPTION DE L'INSTALLATION (ACTIVITÉ)

4-1 Process

La mise en service de ce nouvel atelier sera dominée par le bien-être animal, la qualité sanitaire de la production, la limitation des rejets aqueux, des déchets et des odeurs et, d'une manière générale par la maîtrise des impacts environnementaux de l'activité et les conditions de travail.

Ce nouvel outil permettra d'améliorer la valorisation du cinquième quartier et de développer le service par la constitution de lots de co-produits de taille pertinente en vue de leur commercialisation auprès de filières spécialisées (exemple lot de menus pour la salaison, lots de pieds,...).

Le process projeté a été conçu par l'Abattoir de l'Aisne et le bureau d'études CETRAC ingénierie disposant de compétences dans la conception et la construction d'installations agroalimentaires et notamment d'abattoirs.

Le process est conçu selon le principe de la marche en avant pour une cadence de 150 porcs/heure.

- réception et stabulation :
 - animaux acheminés de nuit, chauffeurs compétents, réception par un bouvier qui veille à la qualité de la prise en charge et tient un registre des porcs réceptionnés pour assurer la traçabilité.
 - porcs logés pour durée inférieure à 12h dans cases repos (45 de 10m²- 5 de 6m²)
 - ventilation du local : apport air frais, extraction air vicié,
 - brumisage pour ambiances estivales sèches
- abattage et préparation des carcasses :
 - ☞ anesthésie et saignée
 - ☞ retrait des soies : échaudage, épilage, flambage, grattage, à noter possibilité de poursuivre tradition locale de « porcs grillés » qui concernera moins de la moitié de la production,

- ☞ préparation des carcasses (habillage) consiste en un série d'opérations successives réalisées chacune par un opérateur ou un robot, présence d'un poste d'inspection et de prélèvement vétérinaire,
 - ☞ ressuage : qui vise à assurer une conservation et une qualité optimale de la viande par un abaissement rapide de la température (10h environ)
 - ☞ stockage sortant du ressuage les carcasses vont en chambre froide (+7°C), la durée de stockage est inférieure à 2 jours
- deuxième transformation :
 - ☞ découpe des carcasses : à la demande longe, épaule, poitrine,
 - ☞ découpe de co-produits : pieds, oreilles, joues
- cinquième quartier :
 - ☞ sous-produits animaux (SPAN) non destinés à la consommation humaine
 - ☞ matières propres à la consommation humaine : abats, produits tripiers et autres constituant un ensemble de co-produits valorisables :
 - ◆ sang : dès la saignée il est battu pour éviter la coagulation, il est salé et mis en tank (4 de 800 l). Fibrilles retirées régulièrement et mis à la benne SPAN
 - ◆ abats blancs : estomac, chaudin, rate, pancréas (benne SPAN), cœur, menus (intestin grêle), crépine
 - ◆ abats rouges : poumons-trachée, foie, cœur, langue : ressuage puis chambre froide spécifique
 - ◆ pannes (graisse entourant les rognons): ressuage → chambre froide de stockage
 - ◆ hampe et rognons : ressuage → chambre froide de stockage
- expédition :
 - ☞ rails de chambres froides prolongés jusqu'au quai d'expédition
 - ☞ commandes préparées sur le quai et chargées dans les véhicules
 - ☞ véhicules appartiennent et sont gérés par l'Abattoir de l'Aisne
 - ☞ chargements réalisés vers 21h jusque 3h du matin du lundi soir au jeudi soir

4-2 INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Répartition du site selon les ensembles :

Unité	Surface
Abattoir	3.174 m ²
Bureaux & locaux sociaux	474 m ²
Bâtiment technique	214 m ²
Circulations-stationnements	5.462m ²
Espaces extérieurs (hors circulations-stationnements)	22.622 m ²
TOTAL	31.946 m ²

- clôture et accès :
 - ☞ grillage rigide de 2 m de hauteur
 - ☞ 2 accès :
 - au Nord véhicules lourds pour réception des porcs et stationnement véhicules légers, voie d'accès scindée selon ces 2 usages et dotées d'un portail électronique coulissant,

- au Sud réservé aux véhicules d'expédition de la marchandise
- circulations, stationnements, aires de lavage :
 - ☞ pour circulations enrobé adapté à la nature des véhicules les empruntant,
 - ☞ abri 2 roues mis à disposition,
 - ☞ arbres sur l'aire de stationnement,
 - ☞ aire de lavage avec dispositif haute pression pour les bétailières au Nord du site en bordure de l'aire de circulation, évacuation des eaux usées vers la station de prétraitement, pulvérisateur de désinfectant mis à disposition,
 - ☞ aire de lavage pour camions de livraison au Sud en bordure du quai d'expédition, présence de matériel pour raclage à sec, affichage pour chauffeur rappelant cette obligation, produits collectés destinés à benne étanche mise à disposition à proximité, présence d'un dispositif eau haute pression avec évacuation vers la station de prétraitement, pulvérisateur de désinfectant mis à disposition.
- station de prétraitement : elle sera localisée au Nord du site. tous les effluents liquides industriels transiteront par la station avant rejet au réseau d'eaux usées collectif sur l'Avenue de l'Europe dans le cadre de la convention de déversement,
- bassin et citerne :
 - ☞ citerne souple de 360 m³ au N-O du site associée à 3 piquages de 100 mm et une plateforme d'aspiration de 12 m X 8 m libre d'accès en permanence,
 - ☞ bassin de 700 m³ au N-E du site permettant de gérer les eaux pluviales, il permettra la collecte des eaux pluviales d'extinction en cas d'incendie.
- espaces verts :
 - ☞ espaces libres traités en espaces verts enherbés accompagnés d'une végétation arbustive et arborée,
 - ☞ limite de propriété Est et Nord traitée avec haie de charmille, doublée à l'Est d'un alignement de feuillus de haut jet
 - ☞ à l'ouest et Sud bande boisée de 10 à 15 m de large bordée d'une haie libre de type champêtre en limite de propriété,
 - ☞ la partie Sud du site comportera en outre vers l'intérieur du site des bosquets de cépées et d'arbres de haute tige.
 - ☞ au total 113 arbres de haute tige seront plantés sur le site.

4-3 ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES :

- installations de froid :
 - ☞ réfrigération centralisée : équipement centralisé à l'ammoniac (0,6 t) situé dans le bâtiment technique avec distribution à l'eau glycolée (4 m³MEG). Le froid est distribué dans les chambres froides (0 :+2°C) : triperie, carcasses, menus, abats rouges, local découpe, ressueur (distribution à 0°C), local déchets (+4°C/+6°C)
 - ☞ froid individuel : quelques pièces disposent de leur propre froid
- ventilation industrielle : une centrale de pilotage gèrera l'adaptation du débit d'air dans les pièces en fonction des valeurs de température mesurées par sone et des consignes relatives à chaque pièce.
- production et récupération de chaleur :
 - ☞ chaudière au gaz naturel de 600 kW dans bâtiment technique
 - ☞ 2 brûleurs de 120 m³ de 400 kW à côté du bâtiment technique
 - ☞ 3 brûleurs pour le flamage des porcs (70 kW/brûleur)
 - ☞ récupération de chaleur au niveau de l'installation de froid centralisée

- compression :
 - ☞ local dédié dans bâtiment technique à la production d'air comprimé (2 compresseurs de 25 kW chacun) pour alimenter épileuse, fendeuse, vérins, soufflettes,
 - ☞ réseau de distribution vers chaîne de production en inox
- réseau de plomberie industrielle :
 - ☞ site raccordé au réseau public d'eau potable, réseau en inox et canalisations isolées
 - ☞ site raccordé au réseau d'assainissement collectif,
 - ☞ réseau de collecte de matières depuis l'égouttoir à sang, la chaîne de préparation des carcasses et la triperie rejoindra le local déchets,
- transformateur : transformateur de 1250 KVA, local coupe-feu 2 heures
- installations de lavage :
 - ☞ centrale de lavage pour lavage des sols, pression moyenne de 40 bars avec débit de 10m³/h
 - ☞ système de nettoyage sur les réseaux sang
- production de glace : situé dans la triperie, générateur autonome (100 kg/jour)

4-4 NETTOYAGE ET DÉSINFECTION :

- locaux conçus pour être nettoyés facilement et désinfectés à l'issue de chaque journée de production,
- toutes les opérations nettoyage-désinfection réalisées selon procédure définie par responsable QHSE et validée par Responsable du site.
- protocole de nettoyage appliqué dans toutes les pièces de l'abattoir,
- gros matériels non amovibles lavés à eau claire avec détergent et 1 fois/semaine désinfection de surface
- local SPAn et bacs déchets lavés-désinfectés une fois par semaine
- véhicules
 - ☞ après chaque livraison lavage de l'intérieur des bétailières avec pulvérisation de désinfection par le chauffeur sur aire de lavage
- matériel :
 - ☞ laverie équipée d'un égouttoir pour petit matériel
 - ☞ chariots et bacs lavés en laverie qui dispose d'un caniveau de collecte des eaux

4-5 MAINTENANCE DU MATÉRIEL :

- planning de maintenance préventive avec fréquence selon les matériels,
- affutage et stérilisation de façon quotidienne des matériels de découpe en armoire de stérilisation au maximum tous les 4 porcs ou moins si souillure,

4-6 CONTRÔLES MICROBIOLOGIQUES :

- tests de surface réalisés sur toutes les surfaces pouvant être en contact avec une denrée alimentaire
- contrôle mensuel sur 5 surfaces pour les paramètres flore totale et entérobactéries et 3 surfaces pour les paramètres salmonelles et listéria
- contrôle sur les carcasses conformément à la réglementation,
- contrôle sur les mains des opérateurs à l'aide de bilames gélosées
- eau du réseau contrôlée 1 fois par semestre.

5 L'ÉTUDE D'IMPACT :

5-1 État actuel et évolution probable :

L'aire d'étude est l'étendue géographique considérée dans l'état initial de l'étude d'impact potentiellement soumise aux effets du projet. Elle doit être adaptée aux unités fonctionnelles de l'environnement naturel et de l'environnement socio-économique et varie selon les enjeux en cause.

environnement naturel	paysage/trame verte	communes dans un rayon de 3 kms
	géologie /pédologie	projet sans incidence
	ressource en eau	communes dans un rayon de 3 kms + bassins versants aval
	biodiversité	communes dans un rayon de 3 kms + zones de protection et d'inventaire écologiques partiellement contenues dans un rayon de 3 kms et dans les bassins versants aval
	climat	communes dans un rayon de 3 kms aucune incidence
environnement socio économique	présence humaine (habitat +démographie + activité locale)	communes dans un rayon de 3 kms
	voies de communication	aucune incidence
	activités protégées	
	patrimoine culturel	aucune incidence
risques naturels et technologiques	inondation	communes dans un rayon de 3 kms
	coulées de boue	
	mouvements de terrain	
	autres risques naturels	
	risques technologiques	

Le contenu de l'étude d'impact est établi en relation avec l'importance de l'installation projetée et de l'incidence prévisibles sur l'environnement.

o ressource en eau :

- ☞ densité du réseau bleu (bassin versant rive gauche de la Somme, du Marais d'Isle en amont d'Harly au marais de Giffécourt en aval de Grugies) : aucune évolution du réseau
- ☞ qualité des eaux superficielles : en amont d'Harly : la qualité physico-chimique, écologique, biologique de la Somme et du Canal de St-Quentin est moyenne. Une évolution potentielle avec le projet se caractérise par une dégradation, la séquence ERC prendra en compte ce fait.
- ☞ captages d'eau potable :
 - 2 champs captants destinés à la consommation humaine : projet situé en dehors de tout périmètre de protection
- ☞ masses d'eau souterraines :
dégradation avec le projet : séquence ERC pour prise en compte

ETAT QUALITATIF 2019	OBJECTIF D'ETAT CHIMIQUE	ETAT QUANTITATIF 2019	OBJECTIF D'ETAT QUANTITATIF
Médiocre	Bon état (2027)	Bon état	Bon état (2027)

- ☞ SDAGE ARTOIS-PICARDIE 2016-2021 : projet compatible avec les objectifs, des mesures seront prises pour limiter le risque de pollution des cours d'eau
- ☞ SAGE HAUTE SOMME : projet compatible avec les objectifs, des mesures seront prises pour limiter le risque de pollution des cours d'eau

o biodiversité :

- ☞ urbanisation à usage d'activité dans une zone d'enjeux floristique et faunistique de grandes cultures et en limite de site de prairie dégradée. La séquence ERC devra tenir compte de cet effet potentiel

- ☞ le site de projet est localisé en dehors de toute zone de protection et d'inventaire environnementaux. Le site est également en dehors de toute zone humide potentielle
- milieu humain :
 - ☞ la population de Gauchy est de 5276 habitants (2018), une décroissance est observée depuis 1990
 - ☞ sur Gauchy et Saint-Quentin occupation dense de périphérie d'agglomération sous forme de grands ensembles et de pavillons, habitat concentré dans les bourgs (Grugies, Urvillers Itancourt, Neuville-Saint-Amand) sauf sur Grugies et Urvillers décroissance de la population depuis 2013, création d'emplois directs (salariés)
 - ☞ voisinage du site



- ☞ Plan Local d'urbanisme et ZAC : la commune de Gauchy s'inscrit dans le PLUi de l'agglomération de Saint-Quentin. Le projet de l'Abattoir de l'Aisne est en zone d'activités économiques (UE) qui n'interdit pas les ICPE
- ☞ augmentation du nombre d'employés, renforcement de l'activité de services,
- ☞ soutien à l'activité agricole dans la région en mettant un outil indispensable à la valorisation en circuit court.

5-2 risques :

○ naturels

- ☞ dans le rayon de 3 kms aucune concernée par ce risque, site localisé hors zone de potentielle remontée de nappe,
- ☞ coulées de boue : Gauchy et St-Quentin sont concernées (PPR approuvé 06/12/21). Le site du projet est en zone blanche, en dehors des zones de risque.
- ☞ mouvements de terrain : Gauchy et St-Quentin concernées (PPR 29/10/2014). Le site est en zone bleu clair de cavités supposées et en partie zone bleu foncé c'est à-dire avec des cavités répertoriées
- ☞ sismicité : zone de sismicité faible (1)
- ☞ radon : zone faible (1)
- ☞ rupture de digue : non concerné
- ☞ retrait, gonflement des argiles : au droit du projet exposition faible

○ technologiques :

- ☞ dans le rayon des 3 kms 30 ICPE sont recensées : dont 3 sur le parc « Le Royeux »,
- ☞ SEVESO : 3 installations présentes (GIE SICALOG Neuville-St-Amand, CLOE à Essigny-le-Grand, SOPROCOS à Gauchy), le site est en dehors des périmètres de risque,

- ☞ TMD (Transport de Matières Dangereuses) : outre les communes avec 1 établissement SEVESO St-Quentin pour les axes RN29, D44 et SNCF, le site n'est pas situé en bordures des axes à risque,

5-3 SYNTHÈSE DES ENJEUX :

Thème	ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT & Site du projet	ENJEU
Trame verte et paysage	Aire d'étude : Paysage rural de grandes cultures du Vermandois ponctuées de bourgs, bosquets et éolienne, ainsi qu' en frange urbaine (agglomération de Saint-Quentin) Site du projet : En grandes cultures, à destination d'usage d'activités	MOYEN
Géologie et pédologie	Aire d'étude : Plateau picard de craie sénionnienne recouverte de limons. Site du projet : Limons loessiques en surface, recouvrant la craie.	FAIBLE
Ressource en eau	Réseau bleu aire d'étude : Bassin versant de la Somme rive gauche entre le Marais d'Isles et le Marais de Giffécourt + rive droite dans le centre de Saint-Quentin. Site du projet : Bassin versant rive gauche de la Somme à plus de 2,8 km	FAIBLE
	Qualité des eaux superficielles aire d'étude : Somme et Canal de Saint Quentin de qualités physico-chimique, écologique, biologique moyenne ; fossé des Allemagne bon état chimique non atteint 2015 et état écologique moyen Site du projet : Bassin versant rive gauche de la Somme	FORT
	Captage d'eau potable aire d'étude : Champ captant de Tour-Y-Val, Champ captant d'Harly Site du projet : En dehors de tout périmètre de protection	FAIBLE
	Pêche aire d'étude & site du projet : Cours d'eau du secteur classés en deuxième catégorie piscicole.	FAIBLE
	Masses d'eau souterraines aire d'étude : Craie de la vallée de la Somme amont, état qualitatif médiocre en 2019 (altération par les eaux météoriques), objectif de bon état chimique en 2027, bon état quantitatif en 2019. Site du projet : situation identique à l'aire d'étude.	FORT
Biodiversité	Aire d'étude : Biodiversité riche liée à la vallée de la Somme : 1 ZPS (Natura 2000), 1 RNN, 1 Znieff 1, 1 Znieff 2, 1 ZDH, 1 biocorridor. Site du projet : Grande Culture bordée par un talus de végétation de prairie dégradée	MOYEN
Climat	Climat Aire d'étude & site du projet : Climat océanique dégradé, précipitations moyennes (environ 702,5 mm/an), vents dominants de Sud-Ouest et de manière moindre de Nord-Est	FAIBLE
	Changement climatique Aire d'étude et site du projet : Augmentation de la fréquence des phénomènes violents, augmentation des températures (+ 0,29° C/10 ans entre 1955 et 2017)	MOYEN
Milieu humain	Aire d'étude : occupation dense de périphérie d'agglomération et de bourgs d'openfield (Grugies, Urville, Itancourt, Neuville-Saint-Amand) Site du projet : Premier tiers d'habitation à 580 m à l'Est, gendarmerie à 580 m à l'Ouest, frange urbaine à 950 m au Nord, zone UE activités économiques) au PLUi	FAIBLE
Activité locale	Aire d'étude & site du projet : nombre d'emplois élevé, prédominance des activités tertiaires	FAIBLE
Voies communication	Aire d'étude : Grands axes de desserte de Saint-Quentin (Autoroutes, voies ferrées, RD°) Site du projet : échangeur A26 à 650 , bonne desserte par les routes départementales	FAIBLE
Activités protégées	Aire d'étude et site du projet : 1 IGP	FAIBLE
Patrimoine	Aire d'étude : Inscription Monument Historique de la gare (notamment toiture-façades) Site du projet : Hors du périmètre de protection de la gare et aucune co-visibilité entre la gare et le site du projet (2,8 km).	FAIBLE
Risques naturels	Aire d'étude : faible risque inondations, sismicité, radon, rupture de digue ; certains secteurs en risque coulée de boue, mouvement de terrain, risque moyen de gonflement-retrait des argiles Site du projet : pas de risque de coulée de boue,, faible risque de gonflement-retrait des argiles, risque fort de cavités	FORT
Risques technologiques	Aire d'étude : plusieurs ICPE sur l'aire d'étude; 3 activités Seveso sur l'aire d'étude Site du projet : 4 ICPE dans le Parc d'activités Le Royeux, site en dehors des périmètres de risques des installations Seveso retenus au PPR technologiques	MOYEN

Compte tenu de la progression de l'activité, l'abattoir existant à Le Nouvion-en-Thiérache vétuste, n'est pas en mesure, n'est pas capable d'absorber le niveau d'activité envisagé. Une étude comparative a été réalisée pour analyser les critères naturels et humains entre réhabilitation et nouvel outil.

	COMPARAISON DES EFFETS POUR CHAQUE PARTI	
	PARTI 1 : SITE DU PROJET A GAUCHY	PARTI 2 : EXTENSION DU SITE EXISTANT
RESSOURCE EN EAU		
Protection des captages AEP	Site hors de tout captage et périmètre de protection	
Préservation des catégories piscicoles	Bassin versant d'implantation du site de catégorie piscicole 2	Bassin versant d'implantation du site de catégorie piscicole 1
Sensibilité du bassin versant	Site dans le bassin versant de la Somme, bon état chimique non atteint, état écologique moyen (2015)	Site dans le bassin versant du Morteau, bon état chimique non atteint, état écologique médiocre (2015)
Proximité des cours d'eau	Site à plus de 2,8 km du fossé des Allemagne et de la Somme	Site à 110 m d'une rivière
Risque d'inondation	Site hors zone inondable, hors zone de crues historiques	
Zones humides (potentielles)	Hors zone humide	Hors zone humide
Vulnérabilité nappe souterraine	FRAG013 (Craie de la Vallée de la Somme amont) - Bon état quantitatif, mauvais état chimique (2015)	FRB2G017 (Bordure du hainaut) - Bon état quantitatif, mauvais état chimique (2015)
Cotation	0	2
BIODIVERSITÉ		
Préservation de la biodiversité ordinaire du site et au voisinage	Site actuellement en grandes cultures, abords en grandes cultures ou occupés par des activités tertiaires et industrielles	Extension sur une prairie, abords en prairies et cultures
Préservation des protections et inventaires environnementaux	Site en dehors de toute protection et inventaire	Site en ZNIEFF 2 Bocage de Thiérache
Cotation	0	2
CADRE DE VIE, SANTE HUMAINE		
Préservation du paysage	Site à créer, visibilité depuis les voies internes du Parc d'activités et depuis l'A26	Site existant, visibilité depuis la RD 1043
Préservation de la population aux nuisances	580 m du premier tiers d'habitation	50 m du premier tiers d'habitation
Accessibilité et trafic	Accès par autoroute, routes départementales et voies internes du Parc d'activités	Accès par routes départementales
Maîtrise de la consommation d'espace	Grande culture à destination d'usage activités	Espace en herbe à usage agricole
Cotation	1	2
TOTAL	1	6

Conclusion : il ressort que la localisation la mieux adaptée au projet est l'implantation du site à GAUCHY en raison de sa situation en zone d'activités, dans un milieu de biodiversité limitée, éloigné des tiers d'habitation.

6 EFFETS DU PROJET ET MESURES ASSOCIÉES :

6-1 : Sol : mesures

- o adaptation de l'avant projet : terrassement, réalisation des travaux en conditions météorologiques favorables ou mise en place de surépaisseurs de matériaux insensibles à l'eau, drainage en phase chantier, engins et outils adaptés aux difficultés ponctuelles,
- o dallage : dallage sur terre plein envisageable avec mise en place d'une couche de forme
- o fondations par semelles filantes ou isolées
- o fondations par radier
- o voirie : contrôle de compactage, contrôle de portance, essai de déflexion sur les plateformes traitées,

L'impact de la construction sur le sol et les eaux souterraines après mesures sera limité

6-2 : Protection de la desserte en eau :

- o desserte assurée par réseau d'adduction publique en eau potable débit sollicité à 30 m³/h pour une pression comprise entre 4 et 5 bars
- o dispositif disconnecteur afin d'éviter tout retour d'eau potentiellement polluée sera implanté en tête de réseau sur le site,
- o maîtrise de la consommation en eau
 - ☞ consommation de 200m³/jour de pointe, 150 m³ hors jour de pointe soit une consommation entre 2,0 et 2,4/ kg de carcasse, cette évaluation est hors besoins sanitaires personnel et vétérinaires
 - ☞ mesures :
 - ☀ compteur volumétrique à l'entrée du site et sous-compteurs internes

- ✿ relevé des compteurs et tenue d'un registre de consommation selon une fréquence hebdomadaire, en cas de consommation élevée recherche de la cause et mesures de réparation mises en œuvre très rapidement,
- ✿ lavage des locaux avec station de lavage haute pression,
- ✿ déclenchement des lances de lavage par pistolet, assure coupure immédiate si absence de pression manuelle,
- ✿ recyclage de l'eau en triperie pour la préparation des abats,
- ✿ recyclage de l'eau de l'échaudoir pour l'épileuse,
- ✿ recyclage de l'eau de refroidissement des rails de flambage dans le flagelleuse,
- ✿ mise en place de lave-main à commande fémorale, temporisés,
- ✿ raclage préalable des surfaces et ramassage des fragments raclés qui rejoignent la benne,
- ✿ raclage des bétailères

L'impact après mesures sera réduit.

6-3 Maîtrise des rejets industriels :

- nature des eaux usées industrielles : ont pour origine le lavage des camions, les eaux de process (échaudage, triperie, épileuse,...), le lavage des locaux, des matériels, réseaux de transfert des matières, eaux de refoulement de la station de traitement. Une part d'eau consommée n'engendre pas de rejets : abreuvement, brumisation, évaporation au niveau de l'échaudage,
- collecte des eaux industrielles : elles sont collectées en totalité. Toutes les pièces de la zone abattoir disposent de caniveaux qui collectent les eaux de lavage et sont raccordés au réseau de collecte des eaux industrielles. Les canalisations de collecte des eaux usées seront curées annuellement
- stockage tampon, prétraitement et suivi des rejets :
- l'établissement sera équipé de :
 - ☞ un dégrilleur à vis, (séparation des matières solides des liquides),
 - ☞ 2 stations de relevage,
 - ✓ une avec 2 pompes de capacité nominale de 40 m³/h pour eaux usées chargées,
 - ✓ une avec 2 pompes de capacité nominale de 10 m³/h pour eaux usées chargées,
 - ☞ un tamis rotatif,
 - ☞ un bassin tampon de 150 m³,
 - ☞ un flottateur à air dissous (processus qui permet la séparation de particules solides, de liquides (huiles et graisses) et pour la séparation et concentration de boues)
 - ☞ autocontrôle aval
- niveau de rejets et conventions de déversement : les rejets d'eaux usées industrielles seront repris dans le réseau public d'assainissement dans le cadre de la convention de déversement avec l'Agglomération du Saint-Quentinois. Les débits, pH, température, les flux et concentrations et un ensemble d'autres paramètres sont définis dans la convention,
- autosurveillance : reposant sur la mesure en continu du débit en sortie de prétraitement, la mesure de la charge en sortie de prétraitement.

L'impact après les mesures prévues sera réduit.

- eaux usées domestiques :
 - ☞ collecte des eaux usées domestiques et rejet au réseau d'assainissement collectif pour traitement par la station d'épuration urbaine,
- eaux pluviales :
 - ☞ collecte distincte entre eaux pluviales de toitures et celles des aires extérieures imperméabilisées,
 - ☞ traitement des eaux pluviales des aires extérieures par un séparateur d'hydrocarbures,

- ☞ stockage des eaux pluviales pour restitution d'un débit limité au réseau public d'assainissement,
- maîtrise des pollutions accidentelles : l'abattoir dispose de produits de nettoyage, désinfection,
 - ☞ stockage en quantité réduite limité au strict besoin de l'installation,
 - ☞ stockage dans un local isolé, fermé à clef dans les locaux techniques,
 - ☞ stockage associé à des bacs de rétention correctement dimensionnés,
- stockage des eaux d'extinction d'incendie :
 - ☞ besoins en eau pour l'extinction d'un incendie dimensionnés à 420 m³,
 - ☞ collecte des éventuelles eaux d'extinction d'incendie dans le bassin de 700 m³,
 - ☞ vanne de sectionnement en sortie de bassin de collecte,
 - ☞ élimination des eaux d'extinction d'un incendie selon une filière adaptée,

6-4 Maîtrise de l'impact sur l'air :

- poussières :
 - ☞ imperméabilisation des voies de circulation limitant la production de poussières,
 - ☞ vitesse limitée sur l'ensemble du site,
 - ☞ soufflage d'air filtré G4-F9,
 - ☞ maintien d'un bon état de propreté des locaux,
- gestion des émanations gazeuses : consécutives au fonctionnement de la chaudière, des brûleurs du ballon extérieur et du flambage, cette combustion de gaz génère du dioxyde de carbone (CO₂) et de l'oxyde d'azote (NO_x)
 - ☞ utilisation du gaz de ville au faible impact environnemental,
 - ☞ évacuation des gaz de combustion par des cheminées adaptées, mesure des effluents des cheminées dans les 3 mois après la mise en service, entretien régulier des installations de combustion.
- air des locaux : l'air est vicié par la respiration des opérateurs et des porcs en stabulation, par la vapeur d'eau (échaudage, lavage) et en gaz de combustion pour le local flambage.
 - ☞ ventilation permanente des principaux locaux de production, soufflage d'air filtré et extraction,
 - ☞ ventilation de la stabulation
- gaz d'échappement
 - ☞ stationnement 2 roues pour limiter trafic voiture
 - ☞ panneaux d'information des chauffeurs sur obligation de couper le moteur lors d'attentes,
 - ☞ prise d'alimentation électrique sur les quais pour véhicules de livraison
- émissions olfactives : les causes de leur origine sont multiples, éventuels cadavres, déjections, sous-produits, raclage, curage des réseaux, stabulation,
 - ☞ établissement éloigné des habitations,
 - ☞ collecte des cadavres en chambre froide avant élimination à la demande par équarrissage,
 - ☞ collecte des sous-produits animaux dans bacs de transfert vers local déchets, ou par aspiration en canalisation, stockage en local dédié réfrigéré, passage hebdomadaire d'un repreneur agréé
 - ☞ lavage quotidien des locaux de production
 - ☞ brassage des effluents dans bassin tampon pur éviter conditions anaérobies,
 - ☞ collecte et élimination des matières issues du curage des réseaux par l'organisme cureur,

6-5 Maîtrise impact sur changement et vulnérabilité au changement climatique

- installations frigorifiques :
 - ☞ principale production de froid à l'ammoniac avec faible impact sur couche ozone et faiblement émettrice de gaz à effet de serre

- ☞ autres productions de froid : limitées à 5 équipements ponctuels et principal groupe ponctuel au CO₂ (pas d'effet de serre et PRG très faible)
- ☞ canalisations étanches et entretien par spécialiste avec contrôle d'étanchéité
- consommation énergétique :
 - ☞ le gaz : compteur à l'entrée du site et tenue registre de consommation hebdomadaires et déclenchement alerte si surconsommation, entretien régulier de la chaudière et des brûleurs, isolation des tuyauteries, récupération de chaleur, consignes pour limiter la consommation d'eau mitigée, retrait du contenu des estomacs à sec,
 - ☞ électricité : isolation des bâtiments, registre de consommation hebdomadaire, modulation de la ventilation des locaux, ressuage des carcasses en froid positif, éclairages à leds, maintenance des compresseurs d'air et du circuit d'air comprimé,
- carburants : optimisation des tournées et entretien des véhicules, bétailières et camions d'expédition remplis à 100%,
- trafic routier : 88 véhicules par semaine : 60 bétailières, 25 camions frigorifiques, 3 camions déchets soit 18 véhicules/jour

7 PAYSAGE ET PATRIMOINE :

- Les installations seront visibles depuis les voies internes du Parc et l'A26, les nuisances visuelles peuvent être consécutives à la dimension et au volume des bâtiments, à l'architecture, aux matériaux utilisés, à l'éclairage extérieur du site, à un éventuel défaut d'entretien général du site :
 - ☞ écriture architecturale simple appuyée sur des matériaux en accord avec ce principe (bardages gris) jouant sur les nuances pour animer les façades,
 - ☞ éclairage extérieur limité aux luminaires nécessaires à la sécurité du site
 - ☞ plantations végétales sur toutes les faces du site visant à assurer la transition avec les espaces agricoles voisins
 - ☞ enherbement du sol de la réserve foncière
- le site est localisé en dehors de toute ZNIEFF ou ZICO, en dehors de toute zone NATURA 2000 le Marais d'Isle se situe à plus de 3 kms, en dehors de toute réserve naturelle nationale ou régionale, en dehors de tout site inscrit ou classé, en dehors de toute protection de biotope, en dehors de toute zone humide.

Aucun habitat potentiel sensible ni milieu naturel sensible ne sera impacté par le projet.

Le rejet des effluents de l'activité est encadré par une convention de déversement dans le réseau d'assainissement collectif avec l'Agglo du Saint-Quentinois, ainsi l'activité ne portera pas atteinte aux enjeux du plan de gestion du Marais d'Isle.

- LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES RONGEURS : la présence de rongeurs et notamment de pouvant servir de nid aux nuisibles tels que rats et autres muridés,
 - ☞ sous-produits animaux triés, collectés, et stockés en enceinte réfrigérée,
 - ☞ entretien quotidien des locaux de production
 - ☞ entretien des abords,
 - ☞ plan de lutte contre les muridés mis en place par prestataire externe et caractérisé par :
 - ◆ un plan d'intervention : plan d'appâtage, produits employés, fréquence,
 - ◆ cahier d'enregistrement des interventions.
- dépenses engagées au titre de l'environnement : soit un montant total de 756 k€ HT

8 ÉTUDE DES DANGERS :

Les sources de dangers externes sont de 2 ordres : liées à l'environnement naturel et/ou humain

- o sources externes : températures faibles, vents, foudre, risque sismique, risque transports de matières dangereuses Gauchy n'est pas concernée par ce risque ; pour les autres risques bien que toujours probable le risque est très faible
 - ☞ inondation et coulées de boue : le site se situe en zone blanche pour les coulées de boue soit en dehors des risques, quant aux inondations pas de risque recensé,
 - ☞ mouvements de terrain : le site se situe dans une zone avec des cavité répertoriées (PPR du 29/10/2014)
 - ☞ malveillance : site éloigné des premiers tiers (580m) mais incendie, coupure électrique, pollution par dégradation de la station de traitement toujours possible,
 - ☞ risque industriel : installation SEVESO présente à 1km du dite, aucun PPRT associé à cette installation
- o sources internes :
 - erreur humaine,
 - risques liés aux produits : ammoniac, eau glycolée, gaz naturel, détergents et désinfectants, fluides frigorigènes

Les fluides recensés sur le futur site de l'abattoir, leurs caractéristiques, les dangers et les mesures à mettre en œuvre en cas d'accident sont :	
Ammoniac Réfrigérant	<p>Composition : Ammoniac anhydre (100%)</p> <p>Dangers : Classification CLP : H221: Gaz inflammable, H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur, H331: Toxique par inhalation, H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux, H400: Très toxique pour les organismes aquatiques</p> <p>Mesures de lutte contre l'incendie : Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse.</p> <p>Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle : Évacuer la zone. Assurer une ventilation efficace. Considérer le risque éventuel d'atmosphère explosive (ATEX) En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Enregistrer les rejets du produit. Empêcher le rejet dans les égouts, les sous-sols ou n'importe quel endroit où son accumulation peut être dangereuse. Porter un Appareil Respiratoire Isolant pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre. Appareil respiratoire d'air comprimé en circuit ouvert indépendant avec masque plein - Exigences, test, marquage. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Diminuer la vapeur par pulvérisation d'eau sous forme de brouillard ou de fines gouttelettes. Éviter que les sous de ruissellement pénètrent les égouts ou sources d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau.</p>
Eau glycolée Antigel pour circuit de chauffage, production d'eau glacée	<p>Composition : Ethylène glycol (z 90%)</p> <p>Dangers : Classification CLP : H302 nocif en cas d'ingestion, H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par ingestion)</p> <p>Mesures de lutte contre l'incendie : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.</p> <p>Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Pour les secouristes : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.</p>
Eau glycolée Antigel pour circuit de chauffage, production d'eau glacée	<p>Composition : Ethylène glycol (z 90%)</p> <p>Dangers : Classification CLP : H302 nocif en cas d'ingestion, H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par ingestion)</p> <p>Mesures de lutte contre l'incendie : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.</p> <p>Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Pour les secouristes : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.</p>
Gaz naturel Combustible	<p>Composition : Mélange de gaz</p> <p>Dangers : Classification CLP : H220 gaz extrêmement inflammable, H280 : contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.</p> <p>Mesures de lutte contre l'incendie : Eau. Poudre sèche. Mousse</p> <p>Mesures à prendre en cas de déversement accidentel : Évacuer la zone. Assurer une ventilation efficace. Considérer le risque éventuel d'atmosphère explosive (ATEX) En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Enregistrer les rejets du produit. Empêcher le rejet dans les égouts, les sous-sols ou n'importe quel endroit où son accumulation peut être dangereuse. Porter un Appareil Respiratoire Isolant pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre. EN 137 Appareils de protection respiratoire : Appareil respiratoire d'air comprimé en circuit ouvert indépendant avec masque plein - Exigences, test, marquage. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.</p>

Détergent, désinfectant	Ces produits sont utilisés en fin de production pour le nettoyage. Ils présentent des risques en cas de contact ou d'ingestion des produits purs. Ils sont corrosifs et présentent des risques de brûlures par contact direct des muqueuses ou de la peau. Ce sont des bases présentant des réactions avec les acides pouvant provoquer des dégagements de gaz toxiques. Pour l'environnement, le risque est limité. En effet, les produits sont stockés dans des locaux spécifiques sur palettes de rétention et utilisés dans des locaux au sol étanche.
Autres fluides frigorigènes	Ces produits sont utilisés pour des productions de froid isolées. Le risque est limité compte-tenu des quantités en jeu et de l'absence de manipulation, hors opération de maintenance, réalisés par un prestataire compétent.

- ☞ **risques liés aux procédés et équipements : transferts par réseau de rails, installations électriques, stockages, équipements divers tels que production eau chaude, compresseurs, transformateur,**
- **moyens de maîtrise des risques et cotation de la probabilité :**
 - ☞ **règlements et consignes : consignes d'exploitation, affichage de consignes de sécurité, fiche matériel pour les équipements techniques, formation hygiène sécurité, exercice d'entraînement avec le SDIS,**

A.3.2.2. INCENDIE

POTENTIELS DE DANGERS	MOYENS DE MAITRISE DU RISQUE (MMR) A LA SOURCE		PROBABILITE
	MOYENS SPECIFIQUES	MOYENS COMMUNS	
Incendie du bâtiment lié à la foudre	Prise de terre à fond de fouille		D
Incendie généré par une réaction exothermique (stockage ou mélange de produits incompatibles)	Limitation des quantités de produits stockés Individualisation des stockages de produits incompatibles Rétentions associées aux stockages de produits détergents - désinfectant		E
Incendie généré par une cigarette	Interdiction de fumer dans l'enceinte de l'établissement mentionnée dans le règlement intérieur Panneau d'interdiction de fumer à l'entrée du bâtiment, sur les quais de réception et d'expédition	Dispositif d'alarme sonore par déclencheurs manuels	D
Incendie généré par une intervention par point chaud	Mise en place d'un permis feu, avec consignes de sécurité Emploi de matériels en bon état et conçus en respect de la réglementation Intervention en lieu dégagé et à une distance suffisante des stockages d'inflammables ou de combustibles Présence d'un extincteur à proximité de l'intervention Spécification des risques de l'installation, contrôle de l'ouverture et de la fermeture de chantier en cas de prestation sous-traitée (prestation de spécialité)	Extincteurs de nature variable (eau, CO ₂ , poudre) et de capacité variable répartis sur le site, aux endroits stratégiques Contrôle annuel des extincteurs par un organisme extérieur compétent Mobilisation des dispositifs externes : Appel du SDIS	C
Incendie généré par un défaut de conception ou une défektivité des installations électriques	Conception des installations électriques selon la norme APSAD D14A et modification par un professionnel exclusivement Contrôle périodique annuel des installations électriques (TGBT inclus) par un organisme extérieur compétent Extincteur portatif « dioxyde de carbone » de 2 à 6 kg à proximité de chaque armoire électrique Disjoncteurs dans les armoires électriques TGBT neuf, conçu en respect de la réglementation TGBT installé dans un local coupe feu 2H	Réserve d'eau de 360 m ³ + 2 Poteaux incendie de 60 m ³ /h / poteau Vanne de coupure générale de gaz devant la chaufferie Vanne de coupure générale de l'électricité devant le TGBT	B
Incendie généré par défektivité du matériel alimenté en électricité (moteurs, extrudeurs, matériel informatique...)	Plan de maintenance des matériels : programme de vérification et d'entretien du matériel Disjoncteurs dans les armoires électriques	Numéros d'urgence affichés à proximité du téléphone urbain et près de l'entrée du local technique : - le n° d'appel des sapeurs-pompiers : 18 ; - le n° d'appel de la gendarmerie : 17 ; - le n° d'appel du SAMU : 15 ; - le n° d'appel des secours à partir d'un téléphone mobile : 112.	C
Incendie généré par malveillance	Panneaux d'interdiction d'accès au public - Site clôturé et portail fermé à clef en dehors des heures d'ouverture de l'établissement Vidéosurveillance intrusion		C
Incendie généré par un brûleur	Matériel conçu en respect de la réglementation. Vanne de coupure de l'arrivée de gaz Dispositif de sécurité et de coupure sur la chaudière et les brûleurs (surcharge, défaut de flamme) Maintenance et contrôle de la chaudière trois fois par an Maintenance et contrôle des brûleurs indépendants (flambage, ballon) une fois par an		C

A.3.2.3. POLLUTION DE L'AIR

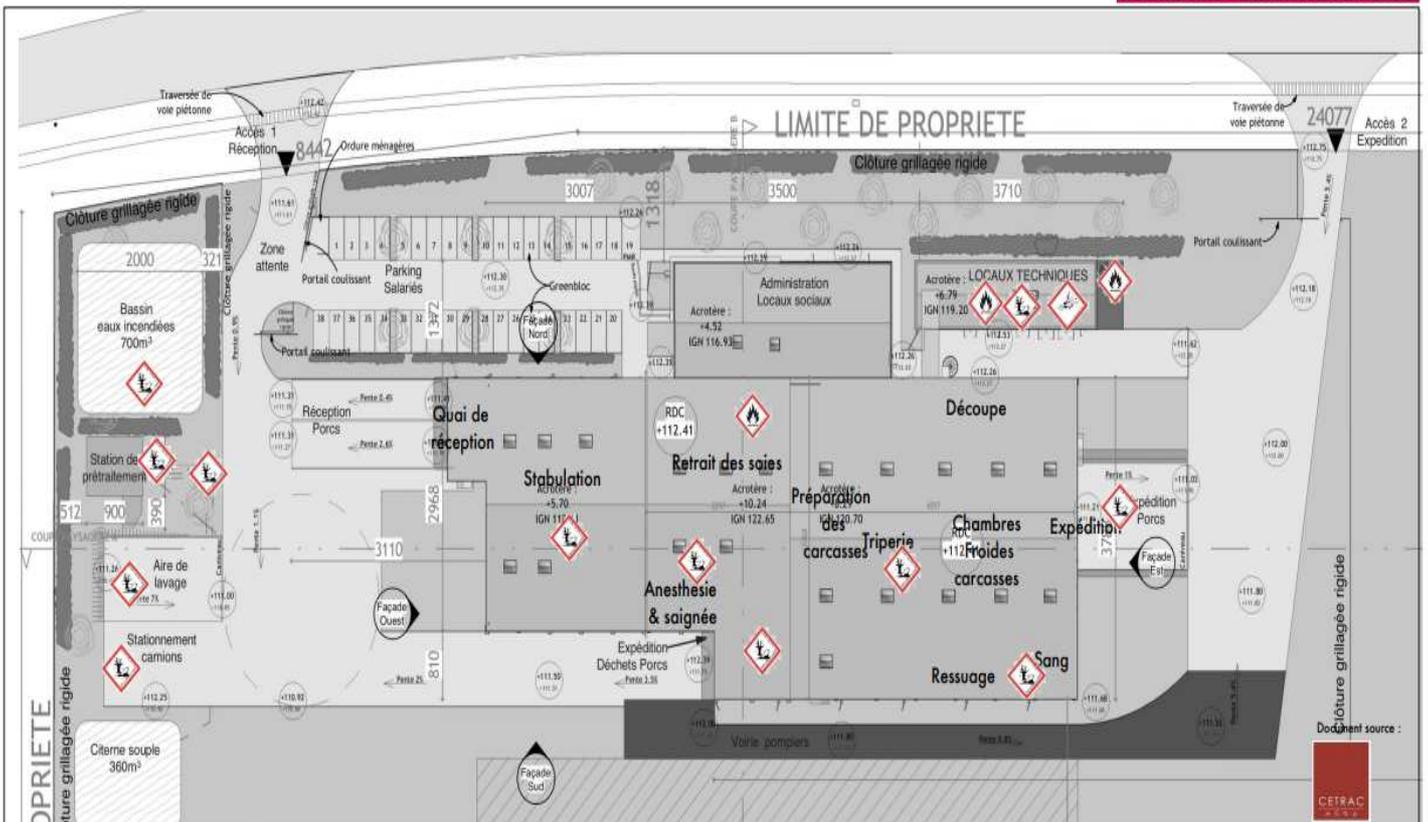
POTENTIELS DE DANGERS	MOYENS DE MAITRISE DU RISQUE (MMR) A LA SOURCE		PROBABILITE
	MOYENS SPECIFIQUES	MOYENS COMMUNS	
Fuite sur l'installation de froid à l'ammoniac	<p>Equipement localisé dans un local dédié du bâtiment technique, coupe-feu 2H, à plus de 10 m des limites du site</p> <p>Equipement conçu et installé par des professionnels spécialisés</p> <p>Entretien par une entreprise agréée</p> <p>Quantité d'ammoniac réduite au minimum nécessaire (exclusivement production de froid, absence de frigoportage par l'ammoniac)</p> <p>Contrôle annuel de l'équipement (échangeur, compresseur, soupape, tuyauterie)</p> <p>Opération de maintenance, d'appoint (uniquement par bouteille) ou de vidage par un professionnel spécialisé</p> <p>Ventilation du bâtiment technique (extraction mécanique, tourelle 7 m),</p> <p>Détecteur d'ammoniac dans le local déclenchant une extraction d'urgence en cas d'atteinte du seuil 1 (extraction mécanique 4500 m³/h, tourelle 7 m), déclenchant une alarme sonore et la coupure d'électricité en cas d'atteinte du seuil 2,</p> <p>Signalisation des vannes,</p> <p>Signalisation des dangers à l'entrée du localisation,</p> <p>Matériel de protection individuel disponible, y compris dispositif de protection respiratoire,</p> <p>Douche de sécurité,</p> <p>Détecteur d'ammoniac dans le local, à confirmer CETRAC</p> <p>Indicateur de niveau d'ammoniac,</p> <p>Vannes de communication avec l'atmosphère obturée,</p> <p>Contrôle de l'installation avant sa mise en service.</p>	<p>Site maintenu propre</p> <p>Mobilisation des dispositifs externes : Appel du SDIS</p>	C
Fuite de fluide frigorigène hors installation NH3	<p>Fluides frigorigènes employés non toxiques et non inflammable</p> <p>Groupes froids situés à l'extérieur</p> <p>Entretien par une entreprise agréée</p>		C
Dégagements de polluants et odeurs	<p>Produits de nettoyage stockés en faible quantité sur rétentions dans un local spécifique</p> <p>Personnel formé au nettoyage (mode opératoire et consignes de sécurité)</p> <p>Stockage des déchets de production dans un local fermé et réfrigéré</p> <p>Stockage des matières de radlage des bétailières et des matières de pré-traitement en benne étanche et repris par SOLEVAL complet-tenu de leur nature de SPAn</p>		D

A.3.2.4. POLLUTION DE L'EAU ET DES SOLS

POTENTIELS DE DANGERS	MOYENS DE MAITRISE DU RISQUE (MMR) A LA SOURCE		PROBABILITE
	MOYENS SPECIFIQUES	MOYENS COMMUNS	
Dysfonctionnement de la station de pré-traitement (dégrillage-tamassage-dégraissage)	<p>Equipement dimensionné par un bureau d'étude spécialisé</p> <p>Raccordement au réseau public d'assainissement pour un traitement en station d'épuration collective urbaine</p> <p>Poste de relevage équipé de 2 pompes</p> <p>Entretien et vérification régulière du matériel</p> <p>Surveillance des rejets</p>		C
Débordement ou rupture des canalisations d'évacuation des eaux usées industrielles	<p>Réseau de canalisations conçu par un bureau d'étude compétent en plomberie industrielle en industrie agro-alimentaire</p> <p>Plomberie industrielle installée par un professionnel</p> <p>Raclage des locaux pour collecter les sous-produits avant nettoyage</p> <p>Curage annuel des réseaux de collecte des eaux usées industrielles</p>		C
Débordement du stockage du bassin tampon des eaux usées industrielles	<p>Etude géotechnique du site</p> <p>Equipement conçu par un bureau d'étude spécialisé : dimensionnement, matériaux, modalités d'exécution,</p> <p>Dispositif de régulation</p> <p>Poste de relevage équipé de 2 pompes</p> <p>Contrôle visuel quotidien les jours ouvrés</p>	<p>Site maintenu propre</p> <p>Mobilisation des dispositifs externes : Appel du SDIS</p>	D
Epannage de produits liquides (sang, produits de nettoyage)	<p>Stockage du sang dans un local spécifique fermé et réfrigéré</p> <p>Produits de nettoyages stockés en faible quantité sur rétentions dans un local spécifique</p> <p>Consignes de manipulation des produits de nettoyage</p>		D
Pollution par hydrocarbures (accident de poids lourd)	<p>Vanne de sectionnement sur le réseau de collecte des eaux de circulation</p>		D
Débordement du bassin de rétention des eaux pluviales (+ eaux d'extinction incendie)	<p>Etude géotechnique du site</p> <p>Equipement conçu par un bureau d'étude spécialisé : dimensionnement, matériaux, modalités d'exécution,</p> <p>Dispositif de régulation</p> <p>Contrôle hebdomadaire</p>		D

A.3.2.5. AUTRES

POTENTIELS DE DANGERS	MOYENS DE MAITRISE DU RISQUE (MMR) A LA SOURCE		PROBABILITE
	MOYENS SPECIFIQUES	MOYENS COMMUNS	
Explosion d'une chaudière au gaz naturel	<p>Matériel conçu en respect de la réglementation</p> <p>Contrôle périodique des installations</p>		D
Explosion par défektivité des installations électriques	<p>Contrôle électrique périodique par un intervenant extérieur</p> <p>Prises de terre à fond de fouille dans le bâtiment</p> <p>Disjoncteurs dans les armoires électriques</p> <p>Contrôle périodique annuel des installations électriques (TGBT inclus) par un organisme extérieur compétent</p> <p>Extincteur portatif « dioxyde de carbone » de 2 à 6 kg à proximité de chaque armoire électrique</p> <p>Disjoncteurs dans les armoires électriques</p> <p>TGBT neuf, conçu en respect de la réglementation</p> <p>TGBT installé dans un local coupe feu 2H</p>	<p>Mobilisation des dispositifs externes :</p> <p>Appel du SDIS - Intervention en 12 mn environ - 8,5 km (commune de Brumath)</p>	D



- Légende :**
- Risque incendie
 - Risque pollution
 - Risque explosion

- o **évaluation des risques :**
 - ☞ **gravité :**

La gravité des risques présents au sein de l'établissement est hiérarchisée de la manière suivante sur une échelle de 1 à 5 :

NIVEAU DE GRAVITE	Zone délimitée par le seuil des effets létaux significatifs	Zone délimitée par le seuil des effets létaux	Zone délimitée par le seuil des effets irréversibles sur la vie humaine
Désastreux : 5	+ de 10 personnes exposées	+ de 10 personnes exposées	+ de 1000 personnes exposées
Catastrophique : 4	- de 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées	Entre 100 et 1000 personnes exposées
Important : 3	Au plus 1 personne exposée	Entre 1 et 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées
Sérieux : 2	Aucune personne exposée	Au plus 1 personne exposée	- de 10 personnes exposées
Modéré : 1	Pas de létalité hors de l'établissement		Présence humaine exposée à des effets irréversibles < 1 personne

La gravité du risque incendie a été quantifiée par une modélisation, celle des autres risques, difficilement quantifiable, a été appréciée par le retour d'expérience (bibliographie).

- ☞ **probabilité du fait générateur :**

Les probabilités d'occurrence des risques se classent sur une échelle de 1 à 5 :

E : 1	<u>Apparition de l'événement impossible, très improbable</u> L'événement n'a jamais été enregistré (par l'abattoir ou par d'autres abattoirs pour lesquels on a pu en avoir connaissance) ET compte tenu des connaissances scientifiques et techniques et de la situation sur le terrain, il semble très improbable qu'il survienne.
D : 2	<u>Apparition de l'événement peu probable, douteux</u> Des événements ont été enregistrés (moins d'un tous les dix ans) (par l'abattoir ou par d'autres abattoirs pour lesquels on a pu en avoir connaissance) ET/OU compte tenu des connaissances techniques et de la situation sur le terrain, il semble probable qu'un événement survienne moins d'une fois tous les dix ans.
C : 3	<u>Apparition de l'événement aléatoire, possible</u> Des événements ont été enregistrés (moins d'un par an) (par l'abattoir ou par d'autres abattoirs pour lesquels on a pu en avoir connaissance) ET/OU compte tenu des connaissances techniques et de la situation sur le terrain, il semble probable qu'un événement survienne moins d'une fois par an.
B : 4	<u>Apparition de l'événement probable, plus que possible</u> Des événements ont été rapportés plusieurs fois (au moins une fois par an) (par l'abattoir ou par d'autres abattoirs pour lesquels on a pu en avoir connaissance) ET/OU compte tenu des connaissances techniques et de la situation sur le terrain, il semble probable qu'un événement survienne au moins une fois par an.
A : 5	<u>Apparition de l'événement très probable, certainement</u> Des événements ont été rapportés plusieurs fois (plusieurs fois par an) (par l'abattoir ou par d'autres abattoirs pour lesquels on a pu en avoir connaissance) ET/OU compte tenu des connaissances techniques et de la situation sur le terrain, il semble probable qu'un événement survienne plusieurs fois par an.

☞ conjonction risque/probabilité :

le niveau du risque est le produit de la gravité par la probabilité.

		NIVEAU DE RISQUE				
		5	4	3	2	1
PROBABILITE	5	5	10	15	20	25
	4	4	8	12	16	20
	3	3	6	9	12	15
	2	2	4	6	8	10
	1	1	2	3	4	5
		1	2	3	4	5
		GRAVITE				

Pour L'ABATTOIR DE L' AISNE, un événement dont le niveau de risque est supérieur ou égal à 10, est considéré comme critique pour la survie de l'établissement, pour l'atteinte à l'environnement ou à l'homme. Il s'agit d'un risque majeur. Toute source de risque dont la cotation est inférieure à 10 sera considérée comme mineure.

☞ évaluation des risques :

E.4.1. INCENDIE

Potentiel de danger	Gravité	Probabilité	Classement
Incendie du bâtiment lié à la foudre	Sérieuse - 2	D - 2	4 - Mineur
Incendie généré par une réaction exothermique (stockage ou mélange de produits incompatibles)		E - 1	2 - Mineur
Incendie généré par une cigarette		D - 2	4 - Mineur
Incendie généré par une intervention par point chaud		C - 3	6 - Mineur
Incendie généré par un défaut de conception ou une défektivité des installations électriques		B - 4	8 - Mineur
Incendie généré par une défektivité du matériel alimenté en électricité		C - 3	6 - Mineur
Incendie généré par malveillance		C - 3	6 - Mineur
Incendie généré par un brûleur		C - 3	6 - Mineur

E.4.2.POLLUTION DE L'AIR

Potentiel de danger	Gravité	Probabilité	Classement
Fuite sur l'installation de froid à l'ammoniac	Modéré - 1	C - 3	3 - Mineur
Fuite de fluide frigorigène hors installation NH3		C - 3	3 - Mineur
Dégagements de polluants et odeurs		D - 2	2 - Mineur

E.4.3.POLLUTION EAU ET SOL

Potentiel de danger	Gravité	Probabilité	Classement
Dysfonctionnement de la station de pré-traitement	Modéré - 1	C - 3	3 - Mineur
Débordement ou rupture des canalisations d'évacuation des eaux usées industrielles		C - 3	3 - Mineur
Débordement du bassin tampon des eaux usées industrielles		C - 3	3 - Mineur
Épandage de produits liquides (sang, produits de nettoyage)		D - 2	2 - Mineur
Pollution par hydrocarbures (accident de poids lourds)		D - 2	2 - Mineur
Débordement du bassin de rétention des eaux pluviales (+rétention des eaux d'extinction des incendies)		D - 2	2 - Mineur

E.4.4.AUTRES

Potentiel de danger	Gravité	Probabilité	Classement
Explosion d'une chaudière au gaz naturel	Modéré - 1	D - 2	2 - Mineur
Explosion par défektivité des installations électriques		D - 2	2 - Mineur

☞ CONCLUSION :

Tous les risques se situent au niveau de classement « mineur ».

Les moyens de maîtrise des risques à la source limitent efficacement la gravité des risques liés au projet.

La cotation des risques établit l'absence de présence de risque majeur liée à l'exploitation de l'abattoir projetée par la L'ABATTOIR DE L' AISNE.

9 DOSSIER D'ENQUÊTE :

Le dossier a été construit par Performa Environnement 20 rue de la Villette 69003 LYON.

Il est bâti sur un seul document de 125pages, il est à noter sa facilité d'accès.

Il comprend :

- ✿ le résumé non technique
- ✿ l'étude d'impact
- ✿ l'étude des dangers
- ✿ les annexes :
 - ❖ 1 : documents graphiques, localisation au 1/25000, plan de situation au 1/1000, plan de masse au 1/500, plan de l'atelier au 1/200, coupe paysagère, plan des façades, plan des réseaux, plan de masse incendie, volet paysager, accord du propriétaire du terrain
 - ❖ 2 : capacités financières,
 - ❖ 3 : procédure de nettoyage et de désinfection,
 - ❖ 4 : fiches de données de sécurité : DEPTAL MCL, DEPTILGE

- ❖ 5 : plan de maintenance et procédure d'alternance ces couteaux et trocards,
 - ❖ 6 : ressource en eau,
 - ❖ 7 : environnement naturel :
 - ✚ RNN Marais d'Isles (Réserve Naturelle Nationale),
 - ✚ ZPS Marais d'Isles,
 - ✚ ZNIEFF 2 Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsomme et Abbeville,
 - ✚ ZNIEFF 1 Marais d'Isles et Harly,
 - ✚ Zones à dominante humide,
 - ✚ Biocorridors,
 - ❖ 8 : Études géotechniques :
 - ✚ étude géotechnique G5
 - ✚ étude d'avant-projet G2,
 - ❖ 9 : projet de convention de déversement,
 - ❖ 10 : avis en cas de cessation d'activité : avis du Maire et du propriétaire,
 - ❖ 11 : liste des produits étudiés pour le rapport de base,
 - ❖ 12 : engagement de la Direction à améliorer les performances environnementales,
 - ❖ 13 : note de présentation non technique.
- ✿ arrêté préfectoral n° IC/2021/242 en date du 13 décembre 2021 ordonnant l'ouverture de l'enquête publique,
 - ✿ l'avis d'enquête publique,
 - ✿ lettre de la Mission Régionale d'Autorité environnementale en date du 14 décembre 2021 ayant pour objet une information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité environnementale,(avis de l'autorité environnementale)
 - ✿ note de la Préfecture de l'Aisne relative à l'absence d'observations par l'Autorité environnementale,
 - ✿ attestations de parution pour les journaux Aisne Nouvelle et l'Union
 - ✿ CERFA signé de demande d'autorisation environnementale
 - ✿ arrêté de permis de construire délivré par le Maire de Gauchy,
 - ✿ imprimé CERFA demande d'autorisation environnementale
 - ✿ dossier de demande d'autorisation d'exploiter un atelier d'abattage de porcs.
 - ✿ un registre d'enquête
 - ✿ le registre d'enquête dématérialisé : <http://www.registre-dematerialise/fr/2814>

10 L'ENQUÊTE :

10-1 préparartion de l'enquête :

- ✓ suite à demande téléphonique formulée par le T.A le 18 novembre 2021 pour remplacer un commissaire enquêteur défaillant réception le 25 novembre de la désignation E 21000154/80 désignant le nouveau commissaire enquêteur, Francis Blondeau,
- ✓ rendez-vous à la DDT le 02 décembre 2021 pour remise du dossier d'enquête,
- ✓ considérant le court délai suite à la demande d'ouverture d'enquête formulée pour le 03 janvier 2022, les dates de l'enquête et des permanences ont été fixées par échange téléphonique d'ique le 26 décembre 2021 soit :
 - ☞ lundi 03 janvier 2022 de 09h00 à 12h00 (jour d'ouverture)
 - ☞ mardi 11 janvier 2022 de 14h30 à 17h30,
 - ☞ mercredi 19 janvier 2022 de 09h00 à 12h00,
 - ☞ samedi 29 janvier de 09h00 à 12h00,
 - ☞ mardi 01 février de 14h30 à 17h30 (jour de clôture).

Les permanences se dérouleront en la mairie de Gauchy, siège de l'enquête.

Cette enquête sera l'objet de la mise en place d'un registre d'enquête dématérialisé.

- ✓ le jeudi 26 décembre appel téléphonique vers la mairie de Gauchy pour l'informer des dates de permanences notamment celle du samedi 29 janvier 2022.
- ✓ le 02 décembre 2021 rendez-vous à la DDT pour entretien et retrait du dossier d'enquête,
- ✓ 2 avis d'enquête seront insérés dans l'Aisne Nouvelle et l'Union dans les 15 jours précédant l'ouverture de l'enquête et dans la 1^{ère} semaine suivant l'ouverture de l'enquête,
- ✓ l'ensemble du dossier d'enquête sera accessible sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne et/ou sur le site du registre dématérialisé : [http:// www.registre-dematerialise/fr/2814](http://www.registre-dematerialise/fr/2814)

10-2 publicité :

- ✓ Aisne Nouvelle : les 16/12/2021 et 06/01/2022,
- ✓ Union : les 16/12/2021 et 06/01/2022
- ✓ site internet de la Préfecture de l'Aisne,
- ✓ affichage en mairie de Gauchy et dans les mairies de Saint-Quentin, Neville-Saint-Amand, Harly, Itancourt, Urvillers, Grugies, Castres, Essigny-le-Grand,

10-3 permanences :

- ✿ **permanence du lundi 03 janvier 2022 (jour d'ouverture) à Gauchy de 09h00 à 12h00**
ouverture de la permanence à 09h00,
le registre d'enquête est signé par M. le Maire de Gauchy,
tous les documents constitutifs du dossier sont paraphés,
les moyens spécifiques liés à la situation sanitaire sont effectivement en place,
nous vérifions que le registre dématérialisé est bien ouvert,
les permanences se déroulent en la salle des jumelages au rez-de chaussée, facilement accessible à tout public
aucun fait particulier, aucun incident à signaler,
à 12h accès au registre dématérialisé, aucune observation enregistrée mais plusieurs consultations
Permanence close à 12h00.

- ✿ le mardi 04/01/22 15h : accès au registre dématérialisé : 0 observation, 65 visiteurs, 117 consultations,
- ✿ mercredi 05/01/22 08h : 0 observation, 88 visiteurs, 121 consultations.
- ✿ jeudi 06/01/22 09h : 0 observation, 108 visiteurs, 122 consultations,
- ✿ vendredi 07/01/22 16h : 0 observation, 139 visiteurs, 163 consultations,
- ✿ samedi 08/01/22 17h30 : 0 observation, 153 visiteurs, 217 consultations,
- ✿ lundi 10/01/22 09h30 : 0 observation 164 visiteurs, 231 consultations,
- ✿ mardi 11/01/22 06h30 : 0 observation, 186 visiteurs, 241 consultations,

- ✿ **permanence du mardi 11 janvier 2022 de 14h30 à 17h30 :**
ouverture de la permanence à 14h30.
Les avis parus dans la presse sont intégrés au dossier.
Les directives liées à la situation sanitaire sont en place et appliquées.
Visite de M. Liénard responsable d'une association de quartier qui souhaite se renseigner sur les éventuelles nuisances que cet abattoir pourrait générer, ne formule aucune observation.
Aucune autre visite au cours de la permanence.
Aucun fait particulier ou incident à signaler.
La permanence est close à 17h30.

- ✿ jeudi 13/01/22 07h30 : 0 observation, 218 visiteurs, 312 consultations,
- ✿ vendredi 14/01/22 16h30 : 0 observation, 250 visiteurs, 342 consultations,

- ✿ dimanche 16/01/22 08h00 : 0 observation, 278 viviteurs, 367 consultations,
- ✿ mardi 18/01/22 17h ;0 observation, 315 visiteurs, 382 consultations

✿ **Permanence du mercredi 19 janvier 2022 de 09h00 à 12h00.**

Ouverture de la permanence à 09h00.
Directives liées à la situation sanitaire appliquées.
Aucune visite au cours de la permanence.
Aucun fait particulier ou incident à signaler.
Permanence close à 12h00.

✿ **Permanence du samedi 29 janvier 2022 de 09h00 à 12h00.**

Ouverture de la permanence à 09h00.
Aucune observation enregistrée depuis la dernière permanence
Relevé sur registre dématérialisé à 07h : 0 observation, 451 visiteurs, 563 consultations
Application stricte des consignes liées à la situation sanitaire
Aucune visite enregistrée.
Permanence close à 12h00

✿ **Permanence de clôture le mardi 1^{er} février 2022 de 14h30 à 17h30**

Ouverture de la permanence à 14h25.
Aucune observation constatée depuis la dernière permanence.
Aucun courrier parvenu en mairie.
Permanence tenue en la salle des jumelages facilement accessible.
Application rigoureuse des consignes de sécurité.
Aucun fait particulier ou incident à signaler.
Aucune visite au cours de la permanence.
À 17H30 trafic enregistré au registre dématérialisé :

- 0 Observations
- 505 Visiteurs
- 601 Consultations

La permanence est close à 17h30.
L'enquête publique est close à 17 h 30.

Les pièces administratives ajoutées au dossier d'enquête sont récupérées par le commissaire enquêteur, seul l'exemplaire du dossier d'enquête est laissé en Mairie.

Aucun incident ou fait particulier n'est à signaler lors des permanences, la pièce pour accueillir le public était très fonctionnelle, vaste et toutes les conditions sanitaires liées à la situation sanitaire actuelle étaient appliquées conformément à l'arrêté préfectoral.

La participation sur place a été pratiquement nulle (sauf une visite).

Nous voudrions remercier M. le Maire de Gauchy et l'ensemble du Personnel de la Mairie qui nous ont réservé un accueil fort sympathique et permis de recevoir le public dans d'excellentes conditions.

11 PV DE SYNTHÈSE :

**PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC
recueillies à l'occasion de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation
environnementale relative à l'exploitation d'un atelier d'abattage de porcs de 100 T/J sur
la commune de GAUCHY présentée par la SCOP L'ABATTOIR DE L' AISNE**

**Références : arrêté préfectoral IC/2021/242 en date du 13 décembre 2021 ordonnant l'ouverture de
l'enquête publique,
décision n° E21000154/80 du 24/11/2021 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif
d'Amiens**

**Pièces jointes : copies des registres d'enquête avec l'ensemble des interventions
Récapitulatif des observations recueillies avec bilan**

Monsieur le Gérant de la SCOP L'Abattoir de l'Aisne,

L'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un atelier d'abattage de porcs de 100 T/J sur le territoire de la commune de Gauchy) s'est déroulée du lundi 03 janvier 2022 au mardi 1^{er} février inclus soit une durée de 30 jours consécutifs.

Cette enquête a fait l'objet de la mise en place d'un registre d'enquête dématérialisé.

Aucun dysfonctionnement n'a été constaté.

Vous trouverez en page 2 du présent document le bilan de l'enquête.

Considérant l'absence totale d'observations recueillies au cours de l'enquête la production d'un mémoire en réponse ne s'avère pas nécessaire.

La remise du PV de synthèse fait l'objet d'une prochaine rencontre dont la date est fixée au vendredi 04 février 2022 vers 15h30 à Le Nouvion en Thiérache pour échanges et commentaires sur le déroulement de l'enquête.

Au cours de cette rencontre nous désirons aborder avec vous quelques questions pour parfaire notre connaissance du dossier, elles sont précisées en page 2 de ce document.

Dans l'attente, je vous prie d'accepter, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Chéry-les-Pouilly le 03 février 2022 ,

le Gérant de la SCOP L'Abattoir de l'Aisne,
M. LAPLACE Arnaud ,

le commissaire enquêteur,
Francis BLONDEAU

PV DE SYNTHÈSE BILAN DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête s'est déroulée du lundi 03 janvier 2022 au mardi 1^{er} février 2022 inclus soit une durée de 30 jours consécutifs.

Cinq (5) permanences de 3 heures ont été tenues en la Mairie de Gauchy dans une salle parfaitement accessible pour tous, ces permanences ont eu lieu les lundi 03/01, mardi 11/01, mercredi 19/01, samedi 29/01 et le mardi 01/02, jour de clôture. Une semaine, moins une journée, a ainsi été constituée avec le samedi compris. Les permanences se sont déroulées en alternance soit le matin de 9h à 12h ou l'après-midi de 14h30 à 17h30.

Compte tenu de la situation sanitaire existante en la période considérée les directives prévues dans l'arrêté préfectoral, en application du décret 2021-699 du 1^{er} juin 2021, ont été strictement appliquées.

La publicité réglementaire afférente à ce projet a été parfaitement respectée, 2 parutions dans deux journaux locaux, affichage dans les 9 mairies concernées (dont Gauchy) situées dans un rayon de 3 kms autour du futur site, affichage sur le futur lieu d'implantation.

La participation du public lors des permanences a été pratiquement nulle, seul le Président de l'association de défense des riverains de la zone les Royeux s'est présenté pour consulter le dossier, il ne relève aucun problème particulier et ne formule aucune observation. Sa préoccupation majeure était de connaître le dispositif concernant l'assainissement mis en place sur ce projet.

La participation via le registre dématérialisé a été significative. Dès le mardi 04 janvier à 15h, 65 visites étaient enregistrées et 117 consultations mais aucune observation enregistrée. Au cours de journées les visites ont été régulières et à mi-enquête, soit le mardi 18 janvier à 17h, 315 visiteurs recensés pour 382 consultations mais toujours aucune observation déposée. Le jour de clôture, à 08h, 488 visiteurs pour 597 consultations et toujours aucune observation formulée. A la clôture de l'enquête publique ce sont 505 visiteurs qui ont été enregistrés et 601 consultations comptabilisées mais aucune observation sur le projet formulée.

Si la participation en permanence a été insignifiante on peut affirmer que l'intérêt véritable pour ce projet s'est manifesté au travers de la procédure via le registre dématérialisé. En effet le nombre de visiteurs est important ainsi que le score des consultations.

Compte tenu de l'absence d'observation et n'ayant nous-même d'observations à formuler la production d'un mémoire en réponse ne sera pas nécessaire.

Néanmoins pour parfaire notre information sur ce dossier nous souhaiterions, au cours de notre entretien à l'occasion de la remise ce PV de synthèse, obtenir, en fonction de vos actuelles connaissances, quelques indications, si possible, sur :

- ☞ le devenir des locaux sis à Le Nouvion en Thiérache,
- ☞ sur la quantité et qualité des équipements et matériels transférés ou susceptibles de l'être à Gauchy
- ☞ sur les dispositions que vous serez amené à prendre concernant le Personnel (11 actionnaires et 17 salariés) pour réaliser ce transfert d'activités en un autre lieu distant d'environ 50 kms.

Merci de votre coopération.

11 BILAN – CONCLUSION

Le vendredi 04 février nous nous sommes rendu à Le Nouvion en Thiérache, commune distante de Gauchy d'environ 50 kms, où la SCOP Abattoir de l'Aisne exerce actuellement son activité.

Cette rencontre était motivée par la remise à M. le Gérant de la SCOP du PV de synthèse relatif à l'enquête publique qui vient d'être close. Cette visite nous a permis de découvrir les locaux actuels et M. Laplace, gérant a bien voulu nous fournir quelques indications sur le futur déroulement pratique du projet sur Gauchy.

Relevé des visites enregistrées au registre dématérialisé

Statistiques de visites

[Visualiser le registre](#)



Sur la durée de l'enquête, soit 30 jours, 1 seule visite a été enregistrée au cours des permanences en la mairie de Gauchy et elle n'a donné lieu à aucune question ou observation, l'intervenant a consulté le dossier et a trouvé les éléments qui lui convenaient, ce Monsieur était le Président de l'association de défense des riverains de la zone les Royeux.

Si la participation locale a été très faible il n'en n'est pas de même pour le registre dématérialisé.

Dès l'ouverture de l'enquête publique, le 03 janvier 41 visites étaient enregistrées mais aucune observation déposée.

Quotidiennement et de façon régulière, les visites se sont poursuivies et le vendredi 07 janvier à 16 heures 139 visiteurs étaient comptabilisés pour 163 consultations. Le rythme de visites a continué, sauf le 20/01 mais il s'agissait d'un dimanche, avec une dernière pointe le 28 janvier, quelques jours avant la clôture. Le vendredi 21 janvier à 08h00 nous comptons 342 visiteurs pour 405 consultations avec, toujours, **zéro observation**. La participation a été réelle et soutenue jusqu'à la clôture de l'enquête.

Le diagramme représenté plus haut montre bien la fréquence et l'intensité des visites.

En moyenne, la fréquentation journalière était de 16,8 visites soit 1 visite toutes les heures entre 07h et 23h.

Au total 505 visites ont été comptabilisées avec 601 consultations et, le tout sans aucune observation déposée.

On peut raisonnablement supposer que, parmi les visiteurs, figurent des membres d'associations de défense des animaux et peut-être d'associations de préservation/défense de l'écologie mais, aucune observation formulée.

Au cours de l'entretien de remise du PV de synthèse avec M. Laplace un certain nombre de questions a été abordé.

- ✚ sur le devenir des locaux de Le Nouvion en Thiérache : la SCOP est propriétaire des locaux et terrain, ils seront mis en vente et, si la vente s'avérait impossible il serait alors procédé à la démolition.
- ✚ La municipalité de le Nouvion en Thiérache a été informée de ce futur départ de l'entreprise au cours d'un entretien de M. Laplace avec Madame le Maire et, ce dès que la décision de transfert a été validée.

✚ Au niveau du Personnel l'entreprise est confrontée à un turn-over important, actuellement elle emploie 30 salariés au Nouvion et prévoit 35 à Gauchy. Le Personnel a été informé de ce transfert dès le début et le projet a donné lieu à une présentation à l'ensemble du Personnel. Le transfert sur Gauchy se fera sur appel au volontariat, les 11 salariés actionnaires sont d'accord pour un départ sur Gauchy et 5 parmi les autres salariés sont partants pour Gauchy. Compte tenu du turn-over existant ce transfert d'activité ne devrait pas être problématique pour le Personnel d'autant que le gérant serait disposé à mettre, si le nombre le justifiait, un véhicule à disposition pour un covoiturage Le Nouvion-Gauchy. Dès juin des entretiens avec le Personnel sont prévus.

La société assure sur place les formations nécessaires pour certains postes de travail (formations pour le bien-être animal)

✚ Seul le petit équipement sera transféré sur Gauchy, l'autre matériel fera l'objet d'une vente.

✚ L'installation dans les nouveaux locaux à Gauchy est espérée pour le 1^{er} février 2023.

Considérant le nombre de consultations ce projet a suscité un intérêt certain auprès du public qui n'a pas hésité à consulter le dossier de façon significative mais, aucune observation n'a été déposée sur quelque partie du dossier, aussi bien technique qu'environnementale.

À Chéry-les-Pouilly le 18 février 2022

Le commissaire enquêteur,



Francis BLONDEAU.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Arrêté préfectoral IC/2021/242
Décision de remplacement du commissaire enquêteur
Avis d'enquête publique
Permis de construire délivré par la commune de Gauchy
Courrier de la Préfecture relatif à l'avis de l'Autorité environnementale
Courrier de la MRAe Hauts de France
Parution des avis de presse dans l'Union
Parution des avis de presse dans l'Aisne Nouvelle
PV de synthèse
demande d'autorisation environnementale
statistique des visites sur le registre dématérialisé